

ADMINISTRATION

Administration générale

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DES SPORTS

Arrêté du 20 décembre 2018 relatif à la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection du travail

NOR : MTRR1930026A

La ministre du travail,

Vu ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 modifié portant statut particulier du corps de l'inspecteur du travail;

Vu le procès-verbal du dépouillement des votes émis le 6 décembre 2018 relatif à la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection du travail;

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection du travail est déterminée comme suit :

I. – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires

M. Pascal BERNARD, directeur des ressources humaines, président.

M. Yvon BRUN, sous-directeur des carrières, des parcours et de la rémunération des personnels à la DRH.

M. Philippe SOLD, sous-directeur du pilotage et de l'animation du système de l'inspection du travail à la DGT.

M. Pascal DULAURIER, adjoint au chef du département de l'action territoriale à la DGEFP.

M. Dimiter PETROVICH, adjoint à la sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels à la DRH.

M. Arnaud PLANEILLE, attaché principal d'administration à la DIRECCTE Île-de-France.

Mme Nadine DAN, cheffe du bureau des personnels administratifs de catégorie A à la DRH.

Mme Brigitte CURTINOT, cheffe du bureau des personnels du travail et de l'emploi à la DRH.

Suppléants

M. Eric LEDOS, chef de service à la DRH.

Mme Evelyne BONNAFOUS, adjointe au sous-directeur des carrières, des parcours et de la rémunération des personnels à la DRH.

Mme Catherine TINDILLIERE, adjointe au sous-directeur à la DGT.

Mme Elisabeth VAILLANT, chargée de mission à la DGEFP.

Mme Sylvie NICOLAS, responsable de l'unité GAPEEC à la DIRECCTE Île-de-France.

M. Arnaud SEGUIN, chef de la mission des parcours professionnel à la DRH.

Mme Eliane GALLERI, adjointe à la sous-directrice du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels à la DRH.

Mme Sylvie PLANCHE, adjointe à la chef du bureau des personnels du travail et de l'emploi à la DRH.

II. – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES	SUPLÉANTS	LISTES
	<i>Directeur du travail hors classe</i>	
Didier LACHAUD	Elisabeth FRANCO MILLET	
	<i>Directeur du travail</i>	
Eric PIECKO	Nathalie CAMPOURCY	SNU TEF FSU
Isabelle SERRES	Philippe SUCHODOLSKI	SYNTEF/CFDT
	<i>Directeur adjoint du travail</i>	
Pamela TOMCZAK	Yacine HADJ HAMOU ALMECHATT	CGT
Astrid TOUSSAINT	Stéphane MATHON	SUD/TAS
	<i>Inspecteur du travail</i>	
Simon PICOU	Anne Lise LECLERC	CGT
Aude CHARCOSSET	Emeline BRIANTAIS	SUD/TAS

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 décembre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur des carrières, des parcours,
et de la rémunération des personnels,*
YVON BRUN